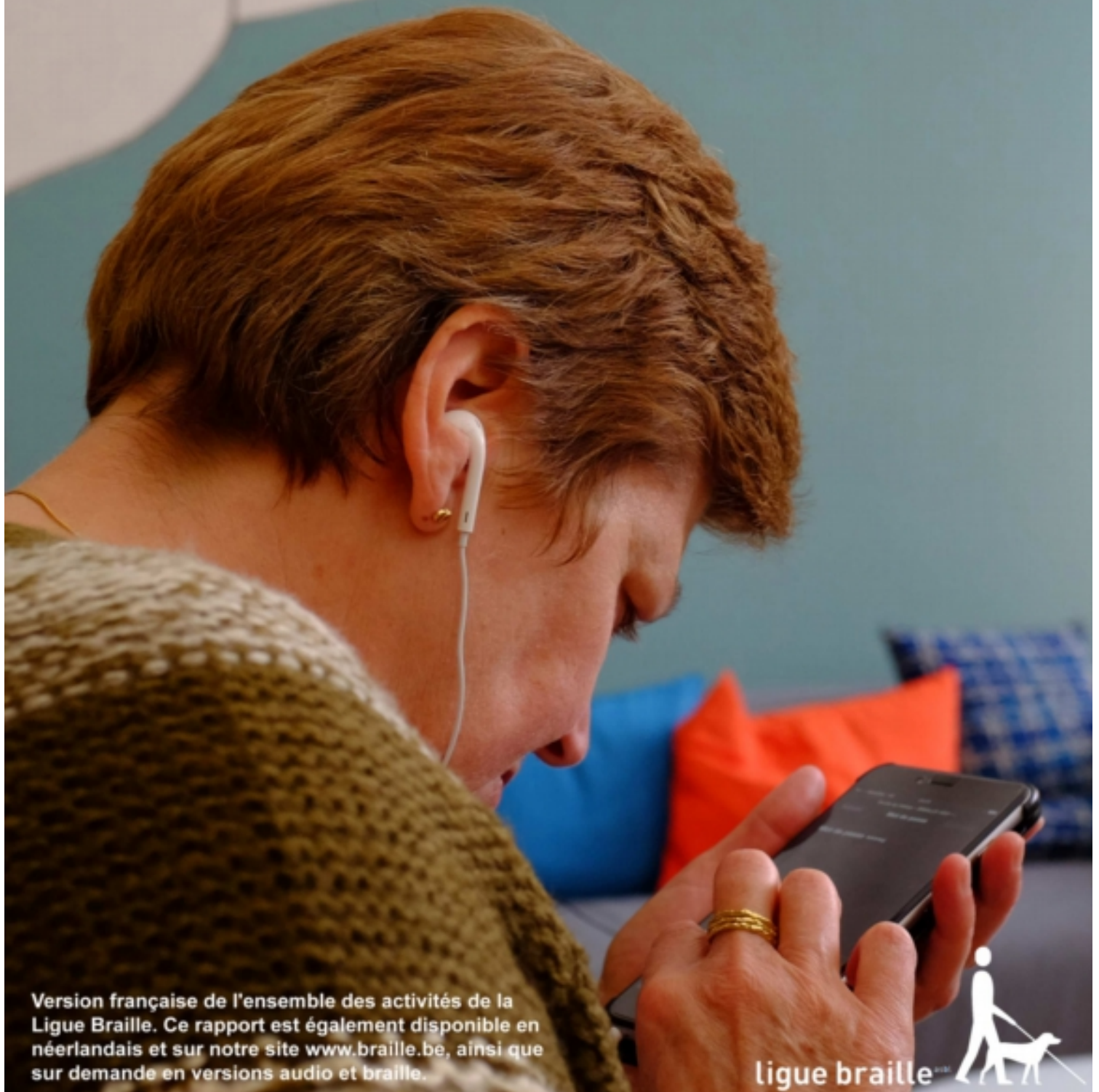


RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015



Version française de l'ensemble des activités de la Ligue Braille. Ce rapport est également disponible en néerlandais et sur notre site www.braille.be, ainsi que sur demande en versions audio et braille.

ligue braille ASBL

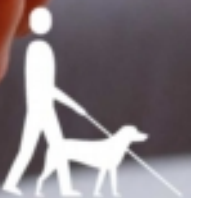


TABLE DES MATIÈRES.

1. PRÉAMBULE	3
2. LES PERSONNES AIDÉES EN 2015	4
2.1. Un autre regard sur le quotidien	5
2.2. Un autre regard sur les études et le travail	9
2.3. Un autre regard sur les loisirs	13
3. SENSIBILISATION ET REPRÉSENTATION	18
3.1. Information et sensibilisation.....	18
3.2. Représentation et interpellations.....	21
4. ILS AIDENT LA LIGUE BRAILLE	22
4.1. Les volontaires.....	22
4.2. Les donateurs et testateurs.....	23
4.3. Les pouvoirs subsidants.....	24
4.4. Les personnes et entreprises clientes.....	24
5. CONCLUSION ET PERSPECTIVES	25
6. QUELQUES CHIFFRES	27
ANNEXES	28

L'approche de la Ligue Braille repose sur la volonté d'accompagner et de soutenir la personne handicapée visuelle afin qu'elle puisse acquérir ou maintenir une autonomie optimale lui permettant de faire ses propres choix. Cette approche s'inscrit dans les fondements de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

La Ligue Braille est une association neutre, attachée aux valeurs démocratiques. Elle est au service de toutes les personnes aveugles et malvoyantes. Active dans toutes les régions de Belgique, la Ligue Braille propose des services gratuits couvrant l'ensemble des aspects et étapes de l'existence : aide sociale, accompagnement et apprentissage des techniques qui mènent à l'autonomie, formation et insertion professionnelles, activités culturelles et de loisirs, etc.

Photo de couverture : À la découverte des nouvelles technologies.

1. PRÉAMBULE.

En 2015, la reine Mathilde a accordé son Haut Patronage permanent à la Ligue Braille. C'est une belle reconnaissance du travail accompli par notre association et un encouragement à poursuivre notre action. Celle-ci ne cesse de se développer, comme en témoigne notamment l'ouverture d'une nouvelle Antenne régionale à Geel et le lancement d'un Espace public numérique adapté aux personnes déficientes visuelles.

Le nombre de personnes aveugles et malvoyantes qui ont recours à la Ligue Braille est en progression constante depuis quelques années. 2015 confirme cette tendance avec 14 212 bénéficiaires, dont 977 nouveaux venus. Cette évolution est liée au vieillissement de la population, qui a pour conséquence la hausse des pathologies visuelles liées à l'âge. Les plus jeunes ne sont pas oubliés pour autant et la Ligue Braille, notamment par le biais des Services d'accompagnement et d'encadrement pédagogique, s'investit pour offrir aux jeunes déficients visuels de tout âge un soutien dans le cadre de leurs études et des activités à la fois ludiques et pédagogiques destinées à favoriser leur épanouissement en développant un maximum d'autonomie : bourses d'études, BrailleDay, stages de vacances adaptés, activités créatives et artistiques, ... Et pour ceux de nos membres qui sont en âge de travailler – ils représentent pas moins de 40 % – la recherche ou le maintien de l'emploi reste l'une de nos priorités, surtout dans le contexte social et économique difficile que nous connaissons.

Plus que jamais, la Ligue Braille se mobilise pour défendre les droits des personnes handicapées visuelles en les représentant au sein de diverses organisations et instances et en interpellant le monde politique pour qu'il poursuive l'implémentation de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

Notre campagne annuelle de sensibilisation avait pour thème la malvoyance, un handicap méconnu du grand public et difficile à cerner en raison de ses multiples formes. La Ligue Braille s'adresse aussi bien aux personnes malvoyantes qu'aux personnes aveugles, en prenant en compte les besoins spécifiques de chacun. Il importe de le rappeler car certains associant la Ligue Braille à la cécité pourraient hésiter à franchir le pas. À l'occasion de cette campagne, le Labo de lumière a été inauguré à Bruxelles. Une initiative novatrice qui permet d'améliorer sensiblement le confort et la sécurité des personnes malvoyantes.

Comme chaque année, la Fondation pour les aveugles a apporté son soutien à la recherche en ophtalmologie. Sept jeunes chercheurs ont été primés afin qu'ils puissent poursuivre leurs travaux et contribuer aux progrès de la médecine dans le domaine de la santé visuelle.

Enfin, nous tenons à remercier chaleureusement les collaborateurs et les bénévoles, ainsi que les nombreux donateurs privés et les pouvoirs subsidiaires : sans eux rien de ce qui a été accompli n'aurait été possible. L'apport de chacun est important et contribue à l'autonomie et à l'épanouissement de milliers de personnes aveugles et malvoyantes dans toute la Belgique !



Michel Magis
Directeur



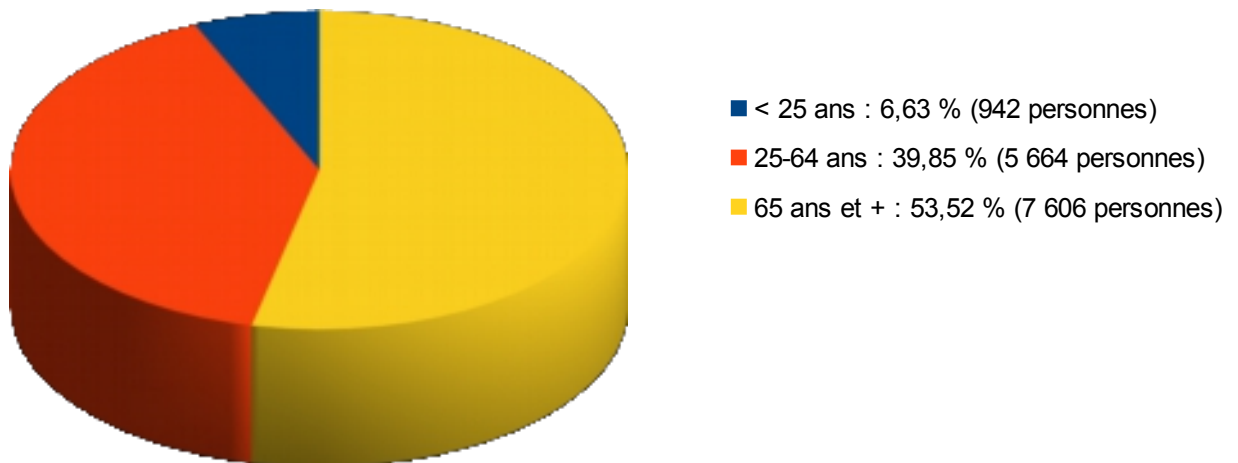
Michel Berlo
Président

2. LES PERSONNES AIDÉES EN 2015.

En 2015, 14 212 personnes déficientes visuelles ont bénéficié d'une aide de la Ligue Braille afin de pouvoir développer ou conserver leur autonomie. Dans ce cadre, elles ont reçu gratuitement l'aide des assistants sociaux, ergothérapeutes, formateurs, bibliothécaires, etc.

Tous ces services ne pourraient être offerts sans le précieux soutien des 125 membres du personnel, des 408 volontaires ainsi que des nombreuses personnes qui aident financièrement la Ligue Braille.

Répartition des personnes aidées en 2015 par catégorie d'âge.



Plus de la moitié de nos bénéficiaires (7 606 personnes) ont plus de 65 ans et, parmi eux, 4 808 personnes ont plus de 80 ans. Ces chiffres sont la conséquence d'un allongement de l'espérance de vie qui entraîne un nombre croissant de pathologies liées au grand âge, dont la perte de la vision.

De quels services les personnes handicapées visuelles disposent-elles ? Comment le grand public est-il informé et sensibilisé ? D'où provient le financement de nos services offerts gratuitement ? Ces facettes sont détaillées dans les pages suivantes.

2.1. Un autre regard sur le quotidien.

Devenir aveugle ou gravement malvoyant bouleverse le quotidien : la personne perd ses repères, rencontre des difficultés pour s'habiller, cuisiner, se déplacer, etc. La Ligue Braille aide gratuitement les personnes déficientes visuelles à (re)conquérir leur autonomie et à s'intégrer au mieux dans la société.

Dans un premier temps, nos assistants sociaux fournissent à la personne l'aide et les conseils nécessaires. Ils dressent avec la personne déficiente visuelle un bilan de sa situation et l'orientent vers d'autres services internes voire externes à la Ligue Braille en fonction des besoins. Les possibilités d'obtenir une aide des instances régionales, communautaires et fédérales sont évaluées avec la personne et les avantages sociaux et fiscaux auxquels elle peut prétendre lui sont expliqués. La Ligue Braille l'aide aussi à accomplir les démarches nécessaires auprès d'une agence d'aide aux personnes handicapées.



Photo : Le Service d'accompagnement apprend notamment aux membres à se déplacer avec une canne blanche.

Les personnes handicapées visuelles s'interrogent souvent sur leur situation de vie, leur avenir, leur participation à la vie sociale, leurs possibilités professionnelles, l'octroi d'aide des pouvoirs publics. Elles trouvent une réponse à ces questions auprès d'une équipe pluridisciplinaire. Enfants, adolescents et adultes bénéficient d'un examen d'orientation (anamnèse sociale, examen psychomoteur, examen des capacités cognitives, etc.). Leur projet de vie et leurs aspirations sont ainsi définis et l'on peut alors optimiser leur intégration sociale, scolaire et professionnelle en cherchant des solutions en concertation avec la personne.

S'habiller, cuisiner, s'occuper de son bébé, apprendre le braille, savoir se déplacer avec une canne blanche et/ou un chien-guide, choisir et utiliser des aides techniques, suivre des cours d'informatique sont autant d'apprentissages dont bénéficient gratuitement les personnes gravement malvoyantes ou aveugles auprès de nos spécialistes en accompagnement. En 2015, ces demandes ont fortement augmenté.

Un éclairage adapté facilite les tâches de la vie quotidienne comme lire, écrire ou encore cuisiner. En 2015, la Ligue Braille a ouvert son Labo de lumière. Suite à des recherches personnalisées sur leurs besoins en lumière (entretien individuel), les personnes malvoyantes reçoivent des conseils sur la façon d'optimiser l'éclairage dans leur lieu de vie. Pour leur fournir le meilleur avis possible, l'espace comporte un coin cuisine, un poste de travail, un salon et une salle à manger. Parce que les contrastes et l'aménagement d'un lieu jouent également un rôle dans la vision, le Labo de lumière est également équipé de différents rideaux, meubles et objets.



Photo : Les personnes malvoyantes reçoivent des conseils personnalisés sur leurs besoins en lumière.

Afin d'apporter son expertise à un plus grand nombre de personnes aveugles et malvoyantes, la Ligue Braille gère, en collaboration avec le CHU Brugmann, le centre de réadaptation fonctionnelle HORUS. Notre association développe aussi des collaborations avec d'autres structures hospitalières, notamment le centre de revalidation de l'UZ Leuven.

Outre les services fournis aux personnes aveugles et malvoyantes, la Ligue Braille organise des séances de sensibilisation au handicap visuel à destination des proches des personnes déficientes visuelles ainsi que des professionnels amenés à être en contact avec elles. Cette année, 409 personnes ont été sensibilisées.

Horloges parlantes, réveil ou tensiomètre parlants, détecteur de couleurs, téléphone à grandes touches, agenda en grands caractères, accessoires de cuisine adaptés, une canne blanche ou un lecteur Daisy, certains outils sont indispensables dans le quotidien des personnes aveugles et malvoyantes. Dans le magasin de la Ligue Braille, le BrailleShop, les personnes aveugles et malvoyantes peuvent acquérir une sélection de plus de 500 articles leur facilitant la vie. Elles peuvent d'ailleurs les tester au préalable.

À la Ligue Braille, nous informons également les personnes déficientes visuelles des adaptations possibles permettant d'accroître leur autonomie dans leur vie privée, scolaire ou professionnelle. Nous les conseillons dans le choix de ces adaptations compte tenu de leur déficience visuelle, leur vision fonctionnelle, leurs besoins visuels, leurs activités, etc. Le matériel adapté peut être conseillé et testé sur rendez-vous dans notre salle de démonstration (logiciels, barrettes braille, vidéo-loupes). Ces équipements peuvent ensuite être acquis auprès des fournisseurs de matériel adapté. Enfin, nous aidons les personnes dans les démarches visant à obtenir – lorsque c'est possible – une intervention financière dans l'achat de ces équipements de la part des pouvoirs publics.

Du 15 au 17 octobre 2015, se tenait le BrailleTech au siège social de la Ligue Braille. Ce salon annuel regroupe tous les fournisseurs belges de matériel adapté aux personnes malvoyantes et aveugles. Le BrailleTech leur offre ainsi l'opportunité de comparer et tester toutes les aides techniques disponibles et de bénéficier de l'avis objectif et professionnel de nos collaborateurs. Ces outils évoluent et, chaque année, les nouveautés sont encore plus nombreuses. Lors de l'édition 2015, les visiteurs ont pu tester les derniers modèles de vidéo-loupes, de GPS ou encore de barrettes braille. Les personnes déficientes visuelles ont pu prendre part à des ateliers : découverte des nouveaux outils de lecture, accessibilité de l'iPad, peinture sans frontière et conseils pour un maquillage réussi. Un workshop était aussi organisé pour les ophtalmologues : « Autonomie et bien-être de la personne déficiente visuelle : comment y contribuer ? »



Photo : De nombreuses loupes éclairantes sont présentées lors du BrailleTech.

Dans la mesure où un nombre croissant de personnes handicapées visuelles utilisent les tablettes et smartphones dotés de fonctionnalités accessibles, la Ligue Braille a organisé 35 formations pratiques sur l'usage de ces nouveaux outils technologiques adaptés aux personnes aveugles et malvoyantes.



Photo : Les ateliers autour des nouvelles technologies permettent de mieux appréhender leur utilisation.

Quelques chiffres :

En 2015, 977 personnes ont fait appel pour la première fois à nos services.

4 059 entretiens individuels, 56 363 contacts téléphoniques et par courrier ont été réalisés par les assistants sociaux.

1 085 personnes ont bénéficié d'un soutien dans le développement de leur autonomie.

Au Centre HORUS, 137 personnes déficientes visuelles ont suivi une revalidation.

1 350 personnes ont visité le BrailleTech.

Au BrailleShop, 157 lecteurs Daisy ont été fournis, souvent avec l'aide de la Ligue Braille et de la Loterie Nationale.

276 personnes ont participé aux 35 sessions d'information sur les nouvelles technologies.

HORUS :

Afin d'améliorer son développement moteur, cognitif, social, affectif, fonctionnel, une rééducation de la personne déficiente visuelle est parfois nécessaire. Quelles que soient l'origine et la nature des complications liées au handicap visuel, l'objectif de prise en charge du Centre HORUS est de permettre à la personne de recouvrer la plus grande autonomie possible. La personne handicapée visuelle peut compter, au Centre HORUS, sur une équipe pluridisciplinaire : des ophtalmologues revalidateurs, des orthoptistes, des thérapeutes en matière de mobilité et de vie journalière, un psychologue, une psychomotricienne, des assistants sociaux. Né de la collaboration entre le Centre Hospitalier Universitaire Brugmann, l'Hôpital Universitaire des Enfants Reine Fabiola et la Ligue Braille, HORUS est le seul centre bruxellois de rééducation fonctionnelle agréé par l'INAMI pour la cécité et la malvoyance. En 2015, une réorganisation générale et un renfort de l'équipe ont porté leurs fruits et permis de répondre à un nombre plus important de patients.

2.2. Un autre regard sur les études et le travail.

Les personnes confrontées à un handicap visuel se posent beaucoup de questions à propos de leur avenir, des possibilités de formation ou de carrière professionnelle. La Ligue Braille les aide à trouver des réponses. Des tests cognitifs, des techniques de sélection spécifiques et un entretien destiné à déceler leur motivation et leurs aspirations personnelles permettent aux personnes aveugles et malvoyantes de découvrir les possibilités qui s'offrent à elles. Avec l'aide et l'enthousiasme de l'équipe expérimentée de la Ligue Braille, ces personnes peuvent ainsi définir leurs perspectives d'avenir.



Photo : Une personne malvoyante en formation à la Ligue Braille.

Entreprendre et poursuivre des études implique des efforts importants pour les étudiants aveugles et malvoyants et nécessite du matériel parfois coûteux. C'est pourquoi la Ligue Braille estime essentiel de les encourager aussi financièrement. L'école et les études sont une étape essentielle dans la construction de leur avenir et une scolarité réussie peut favoriser leur intégration sociale et leur épanouissement personnel. Grâce à l'appui de généreux donateurs et du Fonds Ouvry, 93 élèves et étudiants ayant une déficience visuelle ont obtenu de la Ligue Braille une bourse d'études pour l'année académique 2014-2015.

Beaucoup d'élèves ayant un handicap visuel, et qui n'ont pas opté pour l'enseignement spécialisé, suivent aujourd'hui des cours dans l'enseignement ordinaire. Avec le soutien et l'encadrement adapté, ils peuvent évoluer de la même manière que leurs camarades de classe. Les accompagnateurs de la Ligue Braille les aident à repérer les locaux, à choisir une place adéquate dans la classe (proche du tableau en cas de malvoyance par exemple) et à utiliser toutes les ressources disponibles de manière efficace : dans certains cas, les accompagnateurs interviennent dans la classe. Les enseignants et les élèves peuvent recevoir des conseils sur la manière de se comporter avec un camarade ayant une déficience visuelle. Dans ce contexte, des sessions de sensibilisation sont organisées. Ces sessions sont très utiles pour comprendre l'environnement d'un élève aveugle ou malvoyant et pour se mettre à sa place. Les élèves déficients visuels peuvent ainsi suivre leur scolarité dans l'enseignement ordinaire dans des conditions optimales.



Photo : Les experts de la Ligue Braille forment à l'utilisation d'outils informatiques adaptés à la déficience visuelle (synthèse vocale, logiciel d'agrandissement, ...).

Les personnes aveugles et malvoyantes qui souhaitent suivre des études supérieures ou une formation professionnelle, faire un stage ou exercer une profession, ont besoin de matériel adapté. Après un examen de la situation, le poste de travail peut être aménagé de

manière adéquate (logiciel d'agrandissement, vidéo-loupe, synthèse vocale, barrette braille, preneur de notes, etc.). Les étudiants qui le souhaitent peuvent aussi faire appel à un encadrement pédagogique et à l'aide d'un accompagnateur. Enfin, grâce au Service de transcription, les syllabi et autres documents peuvent être transcrits en braille, en grands caractères, en version audio ou numérique.

En 2015, la Ligue Braille a organisé des sessions d'information dans deux écoles spécialisées. L'association s'est rendue à l'IRSA et à l'Institut Alexandre Herlin pour rencontrer les élèves du secondaire afin de leur présenter les différents services de la Ligue Braille qui pourront les soutenir dans leurs études, leur recherche d'emploi et leur vie quotidienne.

À la Ligue Braille, les personnes aveugles et malvoyantes trouvent l'information dont elles ont besoin pour pouvoir se lancer sur le marché du travail. En même temps, elles peuvent suivre une formation professionnelle adaptée à leur handicap : cours de braille, de français, de néerlandais, d'anglais, de bureautique, techniques d'accueil et de communication, législation sociale, techniques d'entretien, etc. Une attention particulière est accordée aux besoins spécifiques de chacun, à la connaissance et à l'utilisation des aides techniques, au lancement sur le marché du travail, à la formation continue, aux stages et aux formations en entreprises.

Les jobcoaches aident les personnes déficientes visuelles à se (ré)insérer professionnellement ou à conserver leur emploi. Ils les accompagnent également dans la préparation aux entretiens d'embauche. Ils peuvent aussi adapter le poste de travail et le matériel en fonction de l'emploi exercé. En 2015, le nombre de personnes suivies dans leur démarche pour trouver ou maintenir un emploi est en nette progression, en dépit d'un contexte économique difficile. Cette augmentation a également eu un impact significatif sur le nombre d'aménagements de postes de travail.

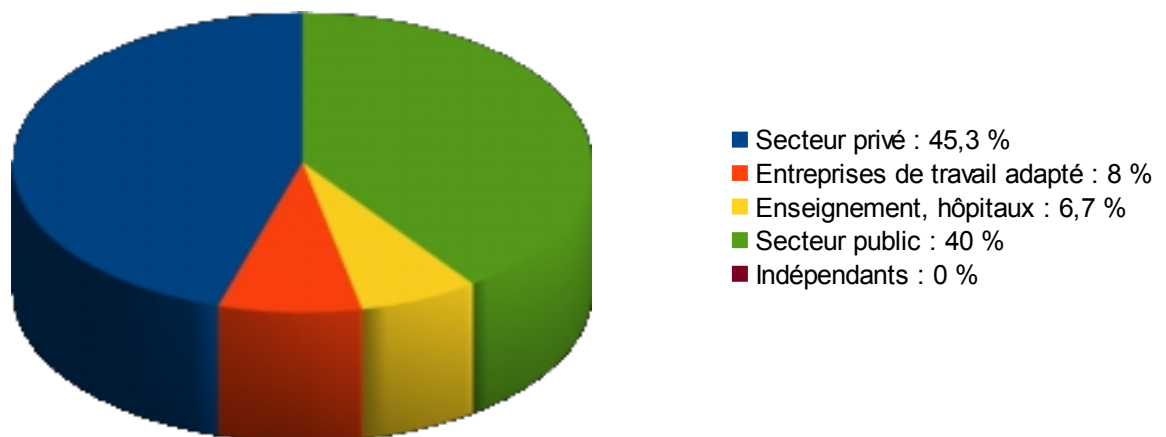


Photo : Un jeune déficient visuel en apprentissage dans notre Centre de formation.

Les Services néerlandophones liés à l'emploi – Expertisecentrum Visus & Werk et Gespecialiseerde opleidings-, begeleidings- en bemiddelingsdienst (GOB) – ont poursuivi leurs efforts en vue de répondre aux objectifs du VDAB (Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding). Dans toute la Flandre, les collaborateurs de ces Services ont organisé des rencontres avec les principaux acteurs de l'insertion afin de faire connaître et reconnaître leur expertise spécialisée.

En plus d'accompagner les personnes à la recherche d'un emploi, les jobcoachs ont aussi des contacts avec les employeurs. Ceux-ci sont informés des compétences professionnelles des candidats handicapés, des adaptations techniques, des interventions publiques dans les coûts salariaux, etc. Ils bénéficient aussi d'une aide administrative. Des séances de sensibilisation peuvent être organisées pour les collègues de la personne déficiente visuelle afin qu'ils comprennent mieux ce que signifie vivre et travailler avec une déficience visuelle. En 2015, le GOB a également apporté son soutien aux entreprises et institutions en vue d'assurer l'accessibilité de leur processus de recrutement pour les candidats déficients visuels. Le GOB de la Ligue Braille est le seul à offrir un tel service spécialisé.

Dans quel secteur les personnes déficientes visuelles ont-elles trouvé ou maintenu un emploi en 2015 ?



Quelques chiffres :

47 étudiants ont bénéficié d'un suivi dans leurs études.

328 personnes ont été suivies par la Ligue Braille dans leur projet de recherche d'emploi ou de maintien à l'emploi.

60 personnes ont suivi une formation professionnelle.

68% ont terminé avec succès un processus d'intégration professionnelle.

93 bourses d'études ont été octroyées par la Ligue Braille.

Le Service de transcription a produit 2 687 feuilles en grands caractères et 51 conversions de fichiers informatiques pour retranscrire des cours ou des ouvrages d'élèves et d'étudiants déficients visuels.

2.3. Un autre regard sur les loisirs.

Assister à un concert, participer à des activités ludiques et créatives ou visiter un musée ne sont que quelques exemples d'activités qui permettent aux personnes aveugles et malvoyantes de ne pas rester isolées. Les réunions des Clubs Braille, les excursions et les animations culturelles améliorent la confiance en soi, ouvrent une fenêtre sur le monde et développent la participation citoyenne. Les personnes déficientes visuelles sont stimulées par le fait de donner libre cours à leur imagination et leurs talents, et ce, dans une atmosphère qui favorise les contacts sociaux et l'échange d'expériences.



Photo : Les jeunes déficients visuels ont fait le plein de sensations fortes à l'Airspace Indoor Skydiving.

En 2015, 563 activités culturelles et de loisirs ont été organisées. Parmi celles-ci figurent : la visite du MAS à Anvers, de l'exposition « Van Gogh au Borinage » à Mons ou encore d'un musée d'orgues, une rencontre avec Jérôme Grimonpon, meilleur artisan chocolatier de Belgique, une journée à Louvain lors des festivités culinaires « Hapje Stapje », une visite à Furnes sur le thème « Les animaux lors de la Grande Guerre », et la découverte des studios de la VRT et d'une parfumerie. Les membres ont également assisté à de nombreux concerts, thés dansants, ateliers d'art floral, de yoga ou de percussions. Quant aux jeunes, ils ont même pu faire le plein de sensations à l'Airspace Indoor Skydiving ! Enfin, la Ligue Braille a dépassé les frontières en permettant aux personnes aveugles et malvoyantes de se rendre en Alsace et à Lille.



Photo : Quelques membres de la Ligue Braille prennent la pose lors de l'excursion en Alsace.

Plusieurs activités ont été spécifiquement prévues pour les enfants déficients visuels. Lors du BrailleDay, le 10 mars, nous avons invité 33 enfants francophones et néerlandophones au Musée Gallo-Romain de Tongres. Une visite guidée adaptée leur a permis de plonger dans le monde de la préhistoire et l'univers des vikings. Du 7 au 10 juillet, 16 enfants aveugles et malvoyants et leurs accompagnateurs ont séjourné à Ostende. Durant ce stage d'autonomie, les enfants ont appris de manière ludique à accroître leur indépendance, ce qui est très important pour leur intégration dans la société. Faire son lit, s'habiller, beurrer une tartine, faire ses lacets... Quelle fierté d'y arriver tout seul ! À côté des stages de vacances adaptés organisés à Bruxelles, la Ligue Braille a innové en proposant cette fois un stage résidentiel dans une ferme pédagogique à Stoumont. Les enfants ont pu y faire connaissance avec les différents animaux et produits de la ferme.



Photo : Les enfants déficients visuels ont visité le Musée Gallo-Romain de Tongres pour le BrailleDay.

La Ludothèque de la Ligue Braille offre un autre moyen aux personnes aveugles et malvoyantes de se divertir. Jeunes et moins jeunes peuvent y trouver des jeux adaptés en grands caractères, en braille ou munis de marquages spécifiques. Jouer est indispensable à chacun et favorise l'intégration. Grâce au jeu, les personnes aveugles et malvoyantes peuvent améliorer leur habileté, leur stratégie et leur vocabulaire, mais également entretenir des contacts sociaux. En 2015, la Ludothèque a mis 27 nouveaux jeux adaptés à disposition.

Lire est aussi un bon moyen de s'évader et d'apprendre. Pour cela, notre Bibliothèque met gratuitement à disposition des livres en braille, en grands caractères, audio ou tactiles. Elle produit deux revues audio : « Des idées et des livres » pour les adultes et « Tapage » pour les enfants. Une newsletter mensuelle est également envoyée à ceux qui en font la demande. Le Service de transcription étoffe chaque année son catalogue de centaines d'ouvrages. Ce Service aide aussi les personnes déficientes visuelles en transcrivant, à leur demande, des ouvrages au format audio, en braille ou en grands caractères. Pour les lecteurs néerlandophones, nous travaillons en étroite collaboration avec la « Luisterpuntbibliotheek ».

En 2015, la Bibliothèque s'est dotée d'un Espace Public Numérique permettant aux personnes déficientes visuelles d'avoir accès à un ordinateur adapté, une vidéo-loupe, différents outils de lecture (iPad, liseuses, lecteurs Daisy) et de faire des recherches sur Internet. Son inauguration le 12 février nous a aussi donné l'occasion de mettre en avant « Manon », la voix de synthèse intelligente dont s'est équipé notre Studio en début d'année. Grâce à « Manon », il est aujourd'hui possible de mettre rapidement à disposition de nos lecteurs des livres fortement attendus (nouvelle parution d'un auteur reconnu, ouvrages récompensés, etc.) et d'étoffer encore plus vite le catalogue de la Bibliothèque.



Photo : L'Espace Public Numérique permet aux personnes déficientes visuelles d'accéder aux nouveaux outils de lecture.

Deux événements ont mis en valeur la Bibliothèque : la Foire du livre de Bruxelles et « Saint-Gilles, ville des mots 2015 ». Du 26 février au 2 mars, le stand de la Bibliothèque a invité les visiteurs de la Foire du livre à lire les définitions de mots compliqués (thème de l'édition 2015) dans une cabine. Pas moins de 108 enfants ont pu participer à une animation autour du livre « Ma sœur vit dans le noir ». Ensuite, du 14 au 22 mars, des phylactères collés aux vitrines des commerces de Saint-Gilles ont permis aux passants de découvrir le braille. Un concours les invitait à retrouver les différentes bulles réparties dans la commune et à décoder les mots qui y figuraient en braille imprimé.

En collaboration avec l'école de promotion sociale Erasme et le soutien financier du Service égalité des chances de la Région bruxelloise, la Bibliothèque s'est aussi investie dans la conception de cours d'alphabétisation. Ces cours étaient spécifiquement adaptés aux personnes déficientes visuelles. Un cours d'alphabétisation utilisant les nouvelles technologies a été mis en place afin que la formation se fasse via l'iPad. Cela permettait notamment d'adapter l'écran à chaque participant, de leur donner accès à une synthèse vocale et d'utiliser un tableau blanc collaboratif.

Enfin, la Ligue Braille a également collaboré avec le Musée Ianchelevici à La Louvière en lui prêtant différentes œuvres de Cécile Douard – artiste aveugle ayant présidé la Ligue Braille de 1926 à 1937 – dans le cadre de l'exposition « L'ombre mise en lumière ». À cette occasion, la Ligue Braille a organisé une visite de l'exposition pour ses membres.



Photo : Les peintures de l'exposition « L'ombre mise en lumière » bénéficiaient de modélisation en 3D afin de les rendre accessibles au public déficient visuel.

Quelques chiffres :

5 844 personnes ont participé aux 563 activités socioculturelles organisées.

377 jeux adaptés sont disponibles à la Ludothèque.

Le Centre de documentation ouvert à tous (personnes voyantes comme déficientes visuelles) regroupe 7 283 documents liés à la vision et au handicap visuel.

La Bibliothèque comprend 5 089 livres en braille, 4 042 livres en grands caractères et 13 805 livres audio. 34 185 livres ont été prêtés en 2015.

Pour la Bibliothèque, le Service de transcription a produit 59 livres en braille (soit 280 volumes), 28 livres en grands caractères et 539 livres audio aux normes Daisy.

3. SENSIBILISATION ET REPRÉSENTATION.

3.1. Information et sensibilisation.

Outil de liaison et d'information, La Canne Blanche est envoyée aux personnes aveugles et malvoyantes inscrites auprès de la Ligue Braille ainsi qu'aux donateurs et relations institutionnelles de l'association. Ce périodique trimestriel leur apporte une information complète sur l'actualité sociale et législative relative au handicap, sur les aides existantes, sur les initiatives et activités de la Ligue Braille.

Par ailleurs, le site web – www.braille.be –, les newsletters et les réseaux sociaux occupent une place croissante et permettent d'informer les personnes aveugles et malvoyantes au jour le jour. Informations d'actualité et annonces d'activités y sont accessibles à tout moment.

Comme le démontrent les statistiques de fréquentation du site web, les visiteurs y sont de plus en plus nombreux et grâce aux outils de navigation adaptés, les personnes aveugles ou malvoyantes y trouvent aisément l'information qu'elles recherchent. Une newsletter est envoyée tous les mois aux personnes qui s'y abonnent via le site web.

Les réseaux sociaux permettent désormais d'informer et de sensibiliser un large public. Présente sur Facebook, Twitter, LinkedIn et Youtube, la Ligue Braille y diffuse des informations très régulièrement. Les activités de notre association sont ainsi suivies par 4 350 personnes actives sur ces réseaux sociaux.



Photo : Le Musée Braille permet de sensibiliser les écoles, associations et particuliers.

Pour sensibiliser le public au handicap visuel, la Ligue Braille organise des visites guidées du siège de l'association et du Musée Braille. Ces visites sont proposées aux écoles, aux associations et à d'autres groupes de personnes intéressées. En 2015, 1 872 visiteurs y ont pris part. Elles permettent au public de mieux comprendre le monde du handicap visuel et de découvrir la grande diversité des services offerts par notre association.

Pour aller à la rencontre de la population et promouvoir ses services, la Ligue Braille a participé à de nombreux événements, foires et salons partout en Belgique. À Bruxelles, par exemple : *Foire du livre, 20 km de Bruxelles, Salon des seniors à Woluwé, Sensibilisation au handicap visuel* au Westland shopping center, etc. En Wallonie : *Soins & Santé* à Namur, *Retrouvailles* à Liège, *24 heures à pied d'Ath, Foire de Libramont, Salon des Arts ménagers* à Charleroi, etc. En Flandre : *REVA* à Gand, *Ziezo Beurs* à Anvers, *Visuu Activa* à Roulers, *Actief 50* à Hasselt, etc. Notre association a également pris part pour la première fois à Music For Life, grande opération de solidarité organisée par la VRT.

Dans le cadre des commémorations de la guerre 14-18 et grâce au soutien de VisitBrussels et de la Région de Bruxelles-Capitale, la Ligue Braille a réalisé une exposition : « Aveugles de guerre. Réapprendre la vie à l'Institut de Boitsfort (1919-1922) ». L'exposition met en lumière la création de cet institut par la reine Élisabeth, pour permettre aux aveugles de guerre de se réadapter à la vie professionnelle et sociale au lendemain de la Grande Guerre. Un site web – www.aveuglesdeguerre.be – permet de préparer ou de prolonger la visite de l'exposition.



Photo : Des images d'archives de la guerre 14-18 étaient mises en avant dans l'exposition « Aveugles de guerre. Réapprendre la vie à l'Institut de Boitsfort (1919-1922) ».

En 2015, la « Semaine de la Ligue Braille », grande campagne organisée chaque année par notre association, a porté sur la malvoyance, avec pour message : « La malvoyance d'un instant n'est pas celle d'une vie ». Pour l'occasion, un spot TV a été diffusé sur la RTBF (La Une et La Deux) et sur la VRT (Één et Canvas), de grandes affiches ont été placées dans le métro bruxellois, un dépliant d'information a été largement distribué, un concours de dessins d'enfants a été organisé et un mini-site a été conçu. La Ligue Braille est allée à la rencontre des seniors dans 6 maisons de repos du groupe ORPÉA pour les informer sur les maladies visuelles liées à l'âge et leur présenter les aides techniques existantes. La campagne fut aussi l'occasion d'inaugurer le nouveau Labo de lumière.



Photo : Affiche diffusée lors de la Semaine de la Ligue Braille 2015.

La Fondation pour les aveugles, fondation d'utilité publique de la Ligue Braille, a parmi ses missions le soutien à la recherche dans le domaine de l'ophtalmologie. Elle est aidée par un Comité scientifique composé de professeurs d'ophtalmologie des 7 universités du pays et présidé par le professeur Jean-Jacques De Laey. En 2015, 7 jeunes chercheurs, sélectionnés par un jury international, ont reçu chacun un prix de la Fondation pour les aveugles à hauteur de 60 000 euros au total : Basamat Almoallem (UZ Gent), Giulia Ascari (UZ Gent), Lies De Groef (KUL), Sarah Libert (ULB), Deborah Lipski (ULB), Steffi Matthyssen (UZA), Karel Van Keer (KUL).

3.2. Représentation et interpellations.

Pour que les personnes handicapées visuelles puissent être autonomes et s'intégrer dans la vie sociale, professionnelle et culturelle, l'ensemble de la société se doit d'être inclusive. C'est pourquoi la Ligue Braille s'attelle à défendre leurs droits et leurs intérêts auprès des différents niveaux de pouvoir (locaux, régionaux, communautaires, fédéral ou européen). Notre association assure ainsi une présence active au sein de 28 instances consultatives et de décision dont : les Conseils consultatifs des personnes handicapées de différentes communes, le Conseil consultatif bruxellois des personnes handicapées, le Comité de gestion de l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées (AWIPH, devenue depuis AviQ), le Brusselse Adviesraad Welzijn van de VGC (Vlaamse Gemeenschapscommissie), le Conseil supérieur national des personnes handicapées, le Belgian Disability Forum (BDF), l'European Blind Union (EBU), etc.

En Flandre, il n'y a malheureusement pas encore de concertation structurée entre les représentants des personnes handicapées et le gouvernement flamand. En 2015, les anciens membres du projet NOOZO (Niets Over Ons Zonder Ons – Rien sur nous sans nous), dont la Ligue Braille faisait partie, ont poursuivi leurs démarches auprès des responsables politiques pour qu'un conseil d'avis soit constitué dans cette région.

En 2015, la Ligue Braille a poursuivi son travail en faveur de l'implémentation de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. En tant que membre du BDF, la Ligue Braille contribue à l'important travail de mise en conformité des législations avec les dispositions de la Convention.

En Belgique, à l'exception de la Communauté germanophone, les seniors qui deviennent aveugles ou malvoyants après 65 ans ne reçoivent toujours pas d'aides financières pour l'acquisition de certaines aides techniques (vidéo-loupe, téléphone adapté, lecteur de CD DAISY, calculatrice parlante, etc.). Pour chercher des solutions à cette situation injuste, la Ligue Braille, en collaboration avec de nombreuses associations tant du secteur du handicap que du secteur des aînés, poursuit ses démarches auprès des ministres compétents.

La sixième réforme de l'État modifiera dans certaines régions la fonction consultative. En 2015, la Ligue Braille a entrepris des démarches pour que les personnes handicapées et les associations représentatives puissent continuer à défendre leurs droits.

La Ligue Braille estime essentiel de poursuivre ce travail de défense des intérêts de personnes handicapées visuelles car elles sont confrontées à une contradiction de taille. En effet, il n'y a jamais eu autant de cadres juridiques concernant les droits et la participation, ni autant de possibilités techniques pour faciliter le quotidien des personnes aveugles et malvoyantes, et pourtant un grand nombre d'entre elles sont encore chaque jour confrontées à l'ignorance, aux préjugés, aux problèmes d'accessibilité et à l'exclusion.

4. ILS AIDENT LA LIGUE BRAILLE.

L'action de la Ligue Braille en faveur des personnes déficientes visuelles n'est rendue possible que grâce à un réseau étendu de personnes qui nous apportent généreusement leur aide. Certaines ont décidé de nous offrir des compétences et du temps, d'autres de participer à la Tombola, de faire un don ou un legs ou encore de constituer un fonds dédié. Sachant que les subsides des pouvoirs publics ne couvrent que 26,95 % des besoins de la Ligue Braille, ces aides sont plus qu'appréciables, elles sont indispensables !

4.1. Les volontaires.

Enregistrement de livres, gestion des Clubs Braille, animation des stands lors des événements locaux, soutien pour les activités culturelles, vente de cartes de vœux (dont les bénéfiques sont affectés au financement partiel de notre Service social), aide dans le travail administratif, ... voilà toute une série de tâches prises en charge par les nombreux volontaires de la Ligue Braille et nous les en remercions ! Le travail ne manque pas et le temps qu'ils nous consacrent est précieux.



Photo : Une équipe de précieux bénévoles aide quotidiennement la Ligue Braille.

En 2015, une nouvelle responsable a pris les rênes du Service volontariat. Elle connaît de longue date la Ligue Braille dans toute sa diversité et pourra donc veiller à ce que des volontaires viennent appuyer les différents services de la manière la plus adéquate.

Au cours de l'année 2015, 408 volontaires se sont investis aux côtés de la Ligue Braille. 77 nouveaux volontaires ont rejoint l'équipe, bienvenue à eux. Merci à tous !

4.2. Les donateurs et testateurs.

En 2015, plusieurs projets ont pu être développés grâce à la générosité de nos donateurs. La Ligue Braille remercie les donateurs et testateurs, les organismes philanthropiques, les entreprises pour leur aide.

De nombreux souscripteurs ont participé à notre 65^{ème} Tombola. Celle-ci constitue une ressource indispensable au maintien des services mis gratuitement à la disposition des personnes handicapées visuelles. Les recettes de la Tombola 2015 serviront à aider les seniors aveugles et malvoyants à rester autonomes au quotidien.



Photo : De nombreux souscripteurs viennent chaque année à la réception organisée dans le cadre de la Tombola.

D'autres personnes choisissent de nous aider en léguant tout ou partie de leurs biens à la Fondation pour les aveugles, fondation d'utilité publique de la Ligue Braille. Elles assurent ainsi la pérennité de notre action en faveur des personnes aveugles et malvoyantes. Les legs constituent en effet la part la plus importante de nos ressources financières. C'est donc grâce aux legs que de nombreux projets ont pu se concrétiser.

Suite aux aléas de la vie, certaines personnes n'ayant pas ou plus d'héritier direct ont la possibilité de perpétuer leur nom et l'œuvre de leur vie en constituant, de leur vivant ou par testament, un fonds dédié. La finalité et le nom donné à ces fonds sont déterminés de commun accord avec les donateurs. La Fondation pour les aveugles en assure gratuitement la gestion et le suivi (liste complète des fonds dédiés en annexe).

4.3. Les pouvoirs subsidiaires.

Les subsides des pouvoirs publics couvrent partiellement les besoins financiers de la Ligue Braille. Ils sont indispensables pour conseiller et accompagner les personnes déficientes visuelles dans les domaines de l'orientation, la formation, l'emploi, les activités culturelles, l'encadrement pédagogique, l'accompagnement et les loisirs. Merci aussi aux communes et aux provinces qui sont chaque année plus nombreuses à répondre à nos appels par une aide financière ou matérielle.

4.4. Les personnes et entreprises clientes.

La Ligue Braille offre certains services aux particuliers et aux entreprises. Ceux-ci permettent à la Ligue Braille de fournir du travail à des personnes déficientes visuelles tout en dégagant quelques bénéfices. Ceux-ci contribuent au financement de nos services aux personnes aveugles et malvoyantes.

Trois services sont disponibles :

- LBL Mailing gère l'envoi de courriers pour de nombreuses entreprises et institutions (personnalisation et pliage de documents, de feuilles et de brochures, mise sous enveloppes, mise sous film plastique, collage d'étiquettes d'adresses, de timbres, etc.) et propose également des tâches spécifiques telles que l'emballage et le déballage d'objets, la gravure de CD et de DVD, l'impression de cartes de visite ou d'invitations ou encore l'assemblage de différents documents dans des classeurs.
- Le Service de transcription offre la possibilité de produire du braille pour des responsables politiques, des restaurants ou des entreprises pharmaceutiques afin de transcrire en braille des messages mis à la disposition du public (menu en braille, boîtes de médicaments, etc.).
- La chaiserie réalise du cannage et du rempaillage pour toutes sortes de fauteuils, bergères, sièges, etc. En 2015, 219 pièces sont passées entre les mains expertes des artisans aveugles.

La Ligue Braille remercie tous ceux qui ont sollicité ses services en 2015.

5. CONCLUSION ET PERSPECTIVES.

Une année charnière sur le plan institutionnel.

Sur le plan politique, 2015 a été une année de changements avec la mise en application de la sixième réforme de l'État. Cette réforme est d'une grande complexité et sa mise en œuvre, par étapes successives, est encore inachevée. Il faudra donc être particulièrement vigilant en 2016 à préserver dans leur continuité les intérêts et les droits des personnes handicapées de la vue. L'autonomie grandissante des régions les poussent à prendre de nouvelles initiatives dont les conséquences sont parfois importantes pour les membres et pour notre association. À cela s'ajoute l'austérité budgétaire à laquelle est soumise notre pays et qui frappe de plein fouet les politiques sociales et culturelles. Le monde associatif est donc devant de nombreux défis et 2016 sera une année cruciale car il faudra s'adapter à ces évolutions. C'est donc dans un paysage institutionnel en pleine mutation que notre association doit poursuivre et intensifier son action de lobbying pour l'implémentation de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Il y a encore des lacunes sérieuses à combler. Ainsi, en Flandre, la mise en œuvre d'un Conseil consultatif n'est toujours pas réalisée. Il importe donc que la Ligue Braille intensifie ses actions auprès des mandataires politiques, tout en s'investissant au sein d'instances consultatives.

Aide aux seniors.

Une attention particulière devra être apportée aux personnes âgées. En effet, celles-ci sont de plus en plus nombreuses dans notre société et représentent également la majeure partie des membres de la Ligue Braille. Ces personnes ont des besoins spécifiques et il est dès lors nécessaire d'y réfléchir et de trouver des moyens pour y répondre au mieux.

Une politique inclusive. Oui, mais ...

L'article 19 de la Convention des Nations Unies aborde l'autonomie de vie et l'inclusion dans la société. Cette notion d'inclusion est essentielle car elle exige notamment que les services destinés à la population générale soient mis à la disposition des personnes handicapées sur la base de l'égalité avec les autres et soient adaptés à leurs besoins. Le problème est que ces services ne sont pas encore prêts pour garantir cette égalité. Par ailleurs, ce principe d'inclusion ne doit pas aller à l'encontre d'une réponse spécifique aux besoins spécifiques des personnes handicapées. Une réponse spécialisée ne s'oppose pas à l'inclusion, elle y participe. Les personnes handicapées doivent pouvoir exercer leur choix. La Ligue Braille doit y être attentive.

Le défi de la révolution numérique.

De plus en plus, les nouvelles technologies s'introduisent dans le quotidien des personnes aveugles et malvoyantes. Ces nouveaux outils et services peuvent se révéler très utiles et apporter de réelles opportunités, pour les études, le travail et la vie de tous les jours. Encore faut-il pouvoir s'offrir ces technologies souvent coûteuses et les apprivoiser. La Ligue Braille attache beaucoup d'importance à réduire autant que possible la fracture numérique, en proposant une offre de services structurée : démonstrations, formations, conseils spécialisés, recherche de financement, ... Il faut aussi maintenir le dialogue avec les constructeurs et les distributeurs de matériels et de logiciels afin que ceux-ci répondent aux critères d'accessibilité. C'est pourquoi la Ligue Braille suit de près l'évolution des directives européennes afin qu'elles intègrent tous les aspects d'accessibilité.

Des loisirs pour tous.

La culture et les loisirs jouent un rôle essentiel dans le développement et le bien-être personnel. La Ligue Braille organise des activités créatives, de détente et de découvertes culturelles, qui sont des occasions de s'enrichir personnellement, d'aller à la rencontre des autres et ainsi de créer du lien social. Nous tenons à élargir l'offre d'activités culturelles et de loisirs adaptées tant pour les adultes que pour les jeunes.

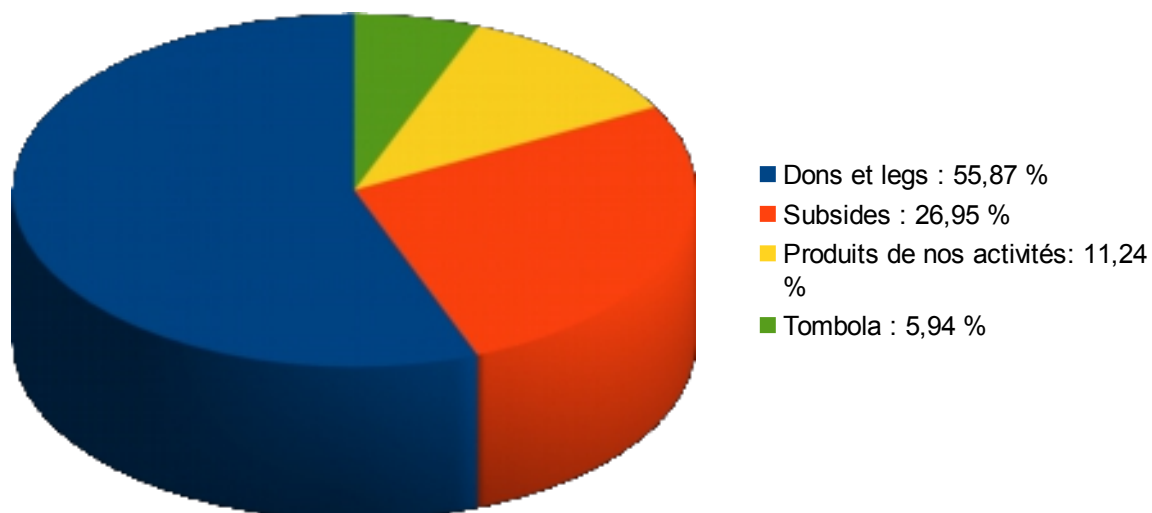
Sensibiliser et informer le grand public.

Pour favoriser l'inclusion des personnes aveugles et malvoyantes, il est indispensable de sensibiliser et d'informer le grand public. Il faut poursuivre une politique de présence dans les médias, lors d'événements locaux. Les actions pédagogiques seront aussi développées avec le projet de VisuBox (mallette pédagogique destinée aux étudiants du secteur médico-social) et l'aménagement d'un nouvel espace d'exposition autour du Musée Braille.

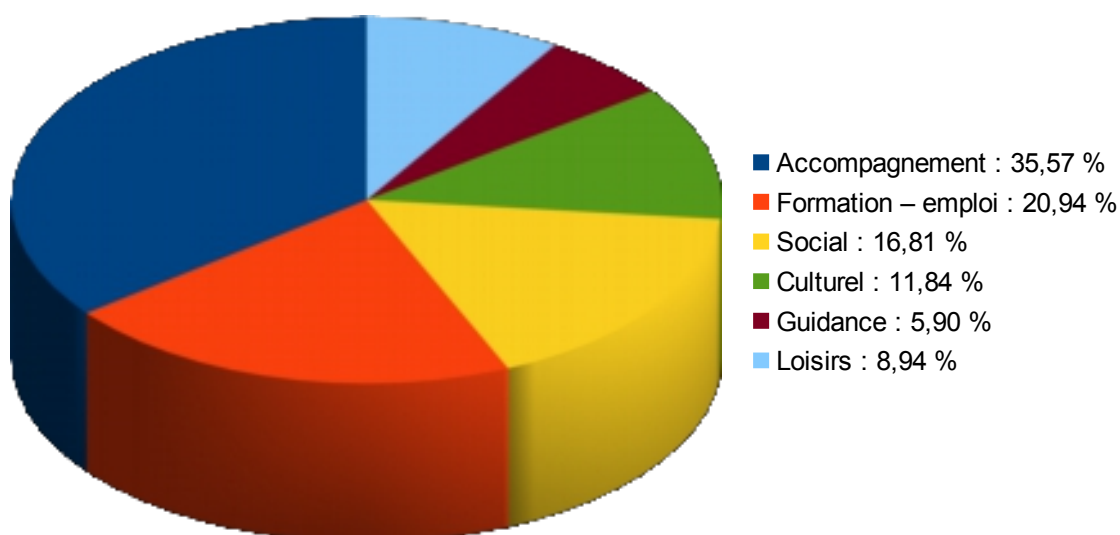
6. QUELQUES CHIFFRES.

Les chiffres ci-dessous illustrent de façon complémentaire le travail de notre organisation.

Source de financement de l'ensemble des activités de la Ligue Braille en faveur des personnes aveugles et malvoyantes :



Chaque euro affecté aux services d'aide aux personnes aveugles et malvoyantes est réparti comme suit :

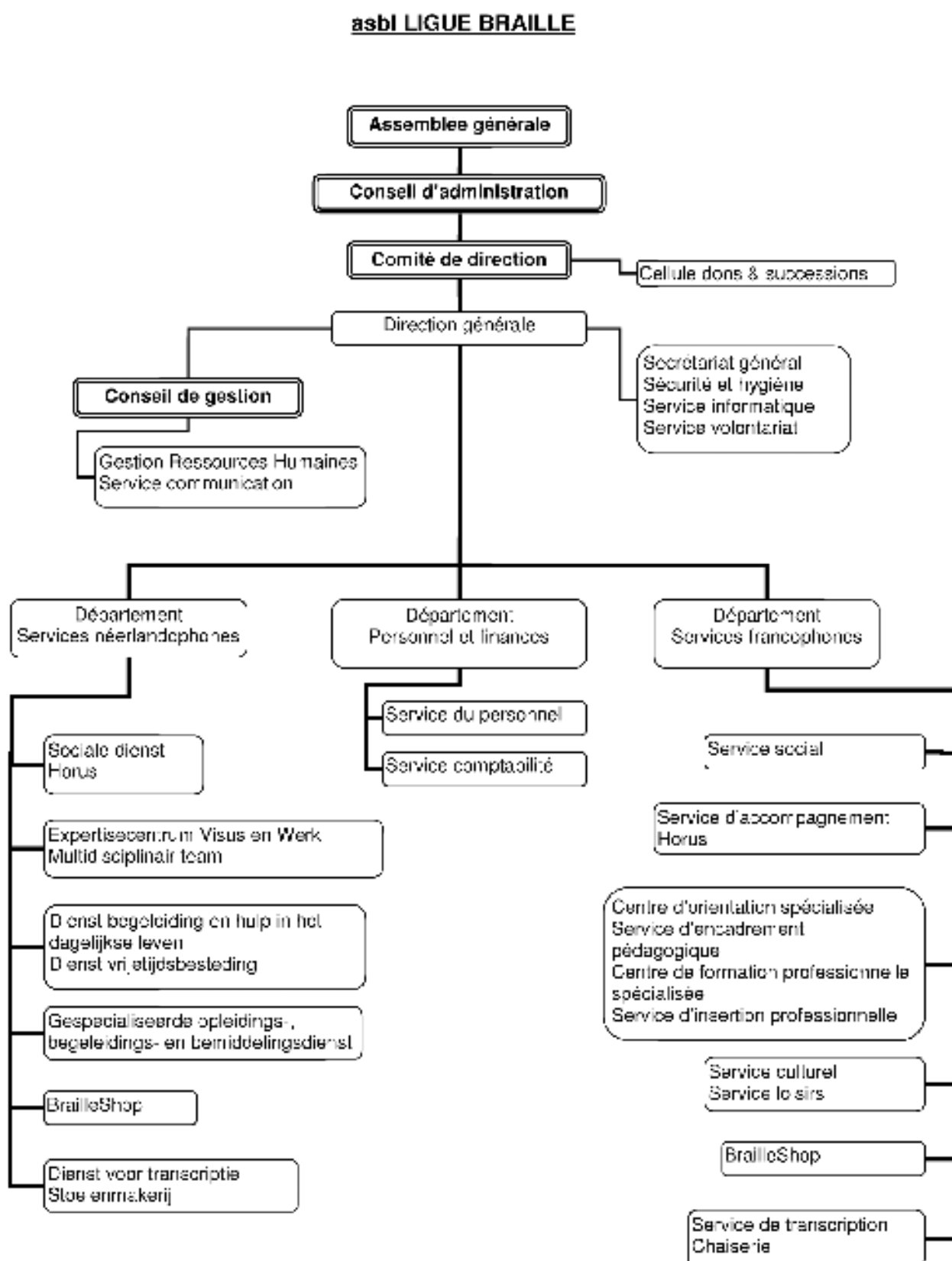


Les comptes de l'asbl Ligue Braille ainsi que ceux de la Fondation pour les aveugles, fondation d'utilité publique de la Ligue Braille, et des asbl satellites de la Ligue Braille ont été contrôlés par la SCPRL Yves Merlin, réviseurs d'entreprises.

Ce rapport d'activités a été approuvé le 29 avril 2016 par l'Assemblée générale de la Ligue Braille.

ANNEXES.

A. Structure de la Ligue Braille.



B. Composition du Conseil d'administration (au 31 décembre 2015).

Michel BERLO
Bernard DEWANDRE
Guy DE WILDE
Raoul DUTRY
Paul FAMAËY
Marcel FLORIZOONE
Marc GIBOUX
Claude JOTTRAND
Luc LION
Jacques VAN BELLINGHEN († 2016)
Thierry VAN BOXMEER
Alain VAN CAUTEREN
Henri van der VAEREN

Fonctions honoraires :

Adèle BERLO-CHALON (Administratrice honoraire)
Jeanine BOURLARD (Administratrice honoraire)
Jacques DAVER (Administrateur honoraire)
René DEVILLEZ (Administrateur-Vice-Président et Secrétaire général honoraire)
Marc GIBOUX (Président honoraire)
Jean-Paul HERBECQ (Administrateur et Président honoraire)
Alex HOEBEKE (Administrateur honoraire)
Pierre LECOCQ (Administrateur honoraire)
Felix MERTENS (Administrateur honoraire)
Thierry VAN BOXMEER (Président honoraire)
Jan VAN NULAND (Administrateur honoraire)

C. Membres du Comité de direction (au 31 décembre 2015).

Michel BERLO, Président
Bernard DEWANDRE, Secrétaire général adjoint
Guy DE WILDE, Vice-président et Trésorier
Marcel FLORIZOONE, Vice-président et Trésorier adjoint
Marc GIBOUX, Secrétaire général
Michel MAGIS, Directeur de la Ligue Braille

D. Conseillers du Comité de direction (au 31 décembre 2015).

Pierre-B. BAREEL
René DEVILLEZ

E. ASBL satellites.

La Ligue Braille est membre permanent d'associations typhlophiles à la création desquelles elle a participé.

- **CAPAM asbl (Centre d'aide aux personnes aveugles et malvoyantes)** a pour but d'assurer, dans la Région de Bruxelles-Capitale, le premier accueil des personnes aveugles et malvoyantes de plus de 65 ans, l'analyse de leur situation, leur accompagnement et le suivi de leurs demandes.
- **SCWBS vzw (Sociaal-cultureel werk voor blinden en slechtzienden)** développe diverses initiatives dans le but d'accroître l'autonomie et l'intégration sociale des personnes aveugles et malvoyantes.
- **CETAM asbl (Centre de transcription pour aveugles et malvoyants)** se charge de rendre l'information écrite accessible aux personnes aveugles et malvoyantes par la production de supports adaptés (sonores, en braille, en grands caractères ou numériques).
- **LB asbl (Les Amis de Louis Braille)** réalise, selon des méthodes artisanales, le cannage et le rempaillage de sièges ainsi que la reliure de livres en braille et en grands caractères.

Pour ces trois dernières asbl (SCWBS depuis mai 2015), dans un souci de rationalisation, les prestations sont désormais effectuées par les services de l'asbl Ligue Braille.

F. Fondation pour les aveugles.

Reconnue d'utilité publique par arrêté royal du 19 avril 2006, la Fondation pour les aveugles, fondation de la Ligue Braille pour les personnes aveugles et malvoyantes, s'est fixée 4 missions :

- Aider les personnes aveugles et malvoyantes via un soutien matériel et financier à l'asbl Ligue Braille.
- Soutenir la recherche scientifique en primant des projets de recherche en ophtalmologie.
- Prévenir et sensibiliser le public grâce à des campagnes d'information.
- Gérer et contrôler gratuitement l'utilisation des fonds dédiés et des fonds qui lui sont légués.

Membres du Comité scientifique (au 31 décembre 2015) :

Professeur Monique CORDONNIER (ULB, Hôpital Erasme)
Professeur émérite Jean-Jacques DE LAEY, président (UZ Gent)
Professeur Patrick DE POTTER (UCL)
Professeur Philippe KESTELYN (UZ Gent)
Professeur Laurence POSTELMANS (CHU Brugmann)
Professeur Jean-Marie RAKIC (CHU Liège)
Professeur Werner SPILEERS (UZ Leuven)
Professeur Marie-José TASSIGNON (UZ Antwerpen)
Professeur François WILLERMAIN (CHU Saint-Pierre)

G. Fonds dédiés.

Fonds Agnès.

Accès à la lecture et à l'information pour les personnes aveugles et malvoyantes.

Fonds Christophe.

Intervention financière dans l'achat de petites aides techniques du BrailleShop.

Fonds Chantal De Decker.

Intervention dans le financement des lecteurs Daisy acquis par les personnes aveugles ou malvoyantes de plus de 65 ans.

Fonds Jules Legardien.

Financement des activités d'apprentissage de la cuisine, du braille, de la locomotion à la longue canne blanche pour favoriser l'autonomie des personnes aveugles ou malvoyantes.

Fonds Hubert Ouvry.

Octroi de bourses d'études aux personnes aveugles et malvoyantes.

Fonds Roger Roovers.

Intervention dans le coût des transcriptions de cours et autres documents pour les étudiants lorsque ces coûts ne sont pas pris en charge par les pouvoirs subsidiaires.

Fonds Ruthy.

Financement des premières cannes blanches offertes aux personnes aveugles et malvoyantes.

Fonds Robert Van Assche et Anna Van Crombrughe.

Remise de prix à des personnes aveugles méritantes.

L'utilisation de ces Fonds est contrôlée et gérée gratuitement par la Fondation pour les aveugles, fondation d'utilité publique de la Ligue Braille.

H. La Ligue Braille est active dans tout le pays.



1. Bruxelles (siège social)

Rue d'Angleterre 57
1060 Bruxelles
T. 02 533 32 11

2. Ath

Rue de la Station 41 / 2
7800 Ath
T. 068 33 54 50

3. Charleroi

Boulevard Tirou 12
6000 Charleroi
T. 071 32 88 22

4. Libramont

Avenue de Bouillon 16 A
6800 Libramont
T. 061 23 31 33

5. Liège

Rue des Guillemins 63
4000 Liège
T. 04 229 33 35

6. Namur

Rue de la Croix-Rouge 31 / 7
5100 Jambes
T. 081 31 21 26

7. Antwerpen

Frankrijklei 40
2000 Antwerpen
T. 03 213 27 88

8. Geel

Werft 53 / 3
2440 Geel
T. 014 58 50 68

9. Gent

Kortrijksesteenweg 344
9000 Gent
T. 09 220 58 78

10. Hasselt

Leopoldplein 25 / 3
3500 Hasselt
T. 011 21 58 88

11. Kortrijk

Minister Tacklaan 35 / 01
8500 Kortrijk
T. 056 20 64 60

12. Leuven

Fonteinstraat 133 / 0001
3000 Leuven
T. 016 20 37 97

**Nous contacter : Ligue Braille asbl - 57, Rue d'Angleterre - 1060 Bruxelles
T +32(0)2 533 32 11 - F +32(0)2 537 64 26 - info@braille.be - www.braille.be
IBAN : BE11 0000 0000 4848 - BIC : BPOTBEB1 - 0402 992 834**